



Syndicat Santé Sociaux 47

06 32 08 90 25 ou cherrero232@gmail.com
Siège social 9 – 11 rue des frères Magen 47000 Agen

Objet : courrier de RAPPEL à cotisation 2024
Le 22 octobre 2023 à AGEN

Madame, Monsieur, votre bulletin d'adhésion/ renouvellement 2024 comporte 3 tranches de cotisations adaptées aux revenus et aux divers métiers qui composent notre syndicat.
Nous restons sur le principe de confiance afin que chacun fasse le choix de la tranche qui lui correspond.

Le logiciel de comptabilité payant – les frais engendrés par les CCPD qui sont à présent à la charge de notre syndicat départemental, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2021 - l'augmentation des tarifs postaux – la hausse des frais kilométriques liée à celle des carburants pour les déplacements syndicaux - la hausse annuelle de la cotisation confédérale qui suit la hausse du SMIC, nous mettent dans l'obligation d'augmenter le montant des cotisations en 2024 pour maintenir notre activité. Nous restons malgré tout en deçà du montant de la cotisation confédérale.

MAÎTRE ANNE-SOPHIE RIGAL
Avocat du travail à Agen

NOTRE PARTENAIRE, pourra instruire les dossiers de litiges professionnels des adhérent(e)s qui le souhaitent.
Pour des raisons de délais, aucun litige antérieur à la date d'adhésion ne sera pris en compte.

Nous vous remercions d'envoyer vos dossiers à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion 2024 :
Catherine HERRERO (présidente) 2737 route de Lauzun 47330 CAHUZAC
Pour TOUS, il est **IMPERATIF** que les dossiers soient COMPLETS. Si vous optez pour un règlement en 3 fois maximum **vous devez joindre tous les chèques et veiller à ce qu'ils soient signés et correctement libellés.**

Dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, merci d'inscrire au dos de vos chèques les dates d'encaissements souhaités. En l'absence de cette précision, les chèques seront déposés début : **Janvier – Février – Mars 2023.**
Veuillez noter que pour répondre à la demande impérative de la fédération CFTC de tenir nos registres à jour, les adhérent(e)s qui n'auront pas renouvelé leur adhésion au 31 MARS 2024 seront signalé(e)s à la fédération CFTC santé sociaux pour bloquer l'accès à l'espace adhérent.

Renvoyer TOUS les documents dûment et lisiblement remplis (les assmat-spe sont dispensés d'indiquer leurs employeurs).

OUVREZ votre ESPACE ADHERENT avec votre CODE INARIC (numéro d'adhérent(e) au dos de votre carte) sur le site : <https://www.cftc.fr>)

NOUVEAUX ADHERENTS REPONDEZ au mail de confirmation d'adhésion que vous enverra la CONFEDERATION CFTC dès réception.

UNIQUEMENT pour les nouveaux adhérents, le tarif d'une adhésion, arrivant après le 1^{er} juillet de l'année en cours, sera fixée au prorata du nombre de mois restant à écouler. **Règlement en UNE FOIS.** Cette disposition ne s'applique pas pour un renouvellement.

Le bulletin d'adhésion a valeur de contrat, aucun remboursement ne sera effectué à compter de sa réception.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous accordez au syndicat CFTC santé sociaux 47.
Veuillez trouver ci-dessous les interlocuteurs qui sont à votre écoute :

Christine DA SILVA : Référente FEDERALE ASSMAT CFTC : cdasilva@cftc-santesociaux.fr
Danielle GILLOT : référente ASSMAT CFTC : dgillotcftc@orange.fr
Catherine HERRERO : présidente du syndicat CFTC Santé Sociaux 47 : cherrero232@gmail.com
Fatma KHADRI : Secrétaire Générale : sg.santesociaux4701@gmail.com

Recevez nos amitiés syndicales.
La Présidente :

La Secrétaire Générale :

Le Trésorier :